



JEUDI 1^{ER} NOVEMBRE 2018

TOURNOI ANDRE PERRIER
Tournoi National
 Organisé par le TT Saint Jeannais (Cat. B)

HOMOLOGATION N° XX-XX/XX

2 Gymnases ; 32 Tables ; Gestion informatisée

REGLEMENT

Article 1 : Tableaux et dotations

Tableaux jeudi 01/11/2018	Fin du pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste
A – NC à 599pts	7h45	8h00	30 €	10 €	7,50 €	5 €
B - NC à 1399pts	7h45	8h00	80 €	35 €	20 €	12 €
C - NC à 1999pts	8h45	9h00	150 €	70 €	35 €	18 €
D - NC à 1599pts	9h45	10h00	110 €	45 €	25 €	13 €
E - NC à 999pts	10h45	11h00	40 €	15 €	10 €	6 €
F - NC à 1799pts	11h45	12h00	130 €	60 €	30 €	15 €
G – Toutes séries	12h45	13h00	550 €	200 €	100 €	30 €
H - NC à 1199pts	13h45	14h00	75 €	30 €	15 €	10 €
I - Féminines	14h45	15h00	100 €	45 €	20 €	10 €
J - NC à 799pts	14h45	15h00	35 €	15 €	8 €	5 €

Tous les tableaux seront primés moitié en liquide, moitié en bons d'achat Castano Sport sauf le tableau G Toutes Séries qui sera primé exclusivement en liquide.

Article 2 : Ce tournoi National est réservé aux **joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T sauf aux poussins.**

Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des classements.

Article 3 : Les rencontres se dérouleront sur **32 tables** suivant les règles générales de la F.F.T.T.
 Une liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur notre site <http://ttsj.fr/>

Article 4 : Dans chaque tableau, des **poules de 3 joueurs** seront organisées avec **2 qualifiés(ées)** par poule, suivies de rencontres à **élimination directe**.
 Chaque tableau sera limité à 96 joueurs maximum. **Seul le paiement garantit la participation.**

Article 5 : Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points**.

Article 6 : Les dames sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la F.F.T.T.

Article 7 : Le **pointage** devra se faire au moins **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau.

Article 8 : Afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette compétition, nous demandons aux joueurs, joueuses de respecter les horaires. Un joueur sera scratché d'un tableau **10 min** après le premier rappel de son nom dans ce tableau.

- Article 9 : Le **tirage au sort** aura lieu en public, **15 minutes avant le début de chaque tableau**.
- Article 10 : Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. **Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate**. Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.
- Article 11 : Les **droits d'engagement** sont fixés à **9 €** par joueur pour un tableau, **17 €** pour 2 tableaux et **24 €** pour 3 tableaux si inscription du joueur avant le mercredi **31 octobre 2018 à 19h00**. Les engagements sont **limités à 3 tableaux**. Il est impossible de s'engager à la fois dans les tableaux A et B.
- Article 12 : Le juge arbitre du tournoi sera Richard Drevon (JA3). Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute **inscription sur place**. En cas d'acceptation, celle-ci sera **majorée de 1 €** par tableau. Le juge-arbitre adjoint sera Joël Vincent.
- Article 13 : Les **inscriptions** devront être effectuées au plus tard le **mercredi 31 octobre 2018 à 19h00** :
- soit par téléphone au 06 84 52 88 96 ou au 06 86 51 97 28
 - soit par mail : tournoi@ttsj.fr ou **directement sur le site www.ttsj.fr**
 - soit par courrier accompagné du paiement par chèque à l'ordre du TT St Jeannais à :
Mr Gilles Gasparotto
88 Impasse de la Combe – Route de St Jean – 38300 MAUBEC
- Seule cette dernière solution garantit une place dans les tableaux**
- Article 14 : Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs(euses) dont les licences seront validées (18/19) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2018/2019. Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant, en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un de ces moyens : attestation de licence personnelle au format PDF, attestation de licence collective au format PDF, accès internet à l'adresse <http://fftt.com/licence>, accès à la base de données fédérale à l'adresse <http://spid.fftt.com/home.do>, accès à l'application smartping pour smartphones (Android ou IOS).
- Article 15 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Article 16 : Une **buvette** avec sandwichs et boissons sera à la disposition des joueurs ainsi qu'un stand Castano Sport.
- Article 17 : Une tenue sportive sera de rigueur. Les balles seront fournies par les joueurs. Le tournoi se déroulera avec des balles en plastique.
- Article 18 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage de **Boost**, de la **Colle rapide**, de **Revêtements à picots modifiés** ou hors liste autorisée, est **interdit**, notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : « *le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre* ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. La ligue se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et les organisateurs ne pourront s'y opposer. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au

Relanceur (§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu :
http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm.

-Article 19 : Les **coupes** individuelles seront **acquises définitivement**.

Article 20 : Tous les tableaux seront primés **moitié en liquide, moitié en bons d'achat Castano Sport** sauf le tableau **G Toutes Séries** qui sera primé exclusivement en liquide.
Tous les tableaux seront primés à partir des quarts de finale. Si le nombre d'engagés dans un tableau est inférieur à 32, la dotation des ¼ de finalistes de ce tableau sera supprimée (sauf tableau Féminines).

Article 21 : Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi. **Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement**, celui-ci sera affiché dans la salle.

